

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

6 Mar 82
Dossier concernant un tableau de
feu Mr Henri Vander Haecht
appartenant à Mr le Major Vander Haecht

N^o 2249

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

2249 Tableau de feu Mr Vander Haecht.

1882

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

370

2249

Bruxelles 12 Janvier 1883

M. le Ministre Des
Intérieur

Nous avons l'honneur
de vous en former que des
Délégués de notre Commis-
sion de l'art ont été chargés
Mr Grimaux, à l'effet
d'examiner le tableau Des
fun Henri Van Der Haecht
que votre lettre du 6 Nov.
dernier (Ch. des Beaux-
Arts N. 1) signale à notre
attention.

D'après le rapport qui
nous a été présenté par
le membre Délégué, cet
ouvrage de l'œuvre de
un Délégué est de
conservation et de l'œuvre
essentiellement de l'œuvre
de l'œuvre de l'œuvre
avant de l'œuvre de l'œuvre
fourni à l'œuvre de l'œuvre

De la Com.
Le Président
Le Secrétaire
P. R.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 6 Novembre 1882.

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2244

Je crois devoir signaler à votre atten-
tion un tableau de Van^{der} Haert qui semble
réunir les conditions nécessaires pour être
placé parmi les œuvres de nos artistes
contemporains. C'est un groupe de trois
enfants, la famille du peintre de grandeur
naturelle, qui appartient à M. le Major
Vander Haert, son fils.

M. Muller.

Ce tableau se trouve déposé chez
M. Guinaux, artiste peintre, 229, rue Rogier,
à Schaerbeek.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien déléguer des membres de votre collège
pour examiner l'œuvre de Vander Haert.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Nolli-Jacquemyns

À la Commission directrice
des musées de peinture et
de sculpture de l'État,